

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - 13409 - 2023 B 02300 - 978 304 665 - 2B2L

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Frais d'établissement (II)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations tech., mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations financières (1)			
	Participations	1 260 000,00		1 260 000,00
	Créances rattachées à des participations			
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés	15,00		1 015,00
	Prêts			
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières			
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 260 015,00		1 261 015,00
	Stocks et en-cours			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (2)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	359,04		359,04
	Charges constatées d'avance			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Actions propres			
	Autres titres	306 362,71		303 064,64
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	158 600,98		5 917,02
	Total de l'actif circulant (IV)	485 322,73		309 340,70
	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)			
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 725 337,73		1 570 355,70

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Présentation

359,04

359,04

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 260 100,00)	1 260 100,00	1 260 100,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	126 010,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	129 925,70	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	206 407,03	305 935,70
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 722 442,73	1 566 035,70
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 464,00
	Dettes fiscales et sociales	2 895,00	2 856,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	2 895,00	4 320,00
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	1 725 337,73	1 570 355,70
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 895,00	4 320,00
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons Intracommunautaire	12 mois	17 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 000,00	
	Autres produits			95,00	
	Total des produits d'exploitation (I)			1 095,00	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 868,83	5 180,49
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (II)			1 868,83	5 180,49
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(773,83)	(5 180,49)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(773,83)	(5 180,49)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	200 000,00	305 000,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	11 075,86	8 972,19
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	211 075,86	313 972,19
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	1 000,00	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	1 000,00	
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	210 075,86	313 972,19
	3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV + V - VI)	209 302,03	308 791,70
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	2 895,00	2 856,00
	Total des produits (I+III+V+VII)	212 170,86	313 972,19
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 763,83	8 036,49
	BENEFICE OU PERTE	206 407,03	305 935,70

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations	Diminutions	
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste Cessions ou mise hors srvc
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencé aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations	1 260 000,00			1 260 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 015,00			1 000,00 15,00
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 261 015,00			1 000,00 1 260 015,00
TOTAL		1 261 015,00			1 000,00 1 260 015,00

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						

TOTAL

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises		Mouvements net des amortissements avant amortissements dérogatoires
	Différence de durée et aut.	Mode dérogatif	Différence de durée et aut.	Mode dérogatif	Amortissements exceptionnel
Frais d'établissement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOB INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal, agencement, aménag.					
Instal. technique matériel outillage industriels					
Instal générales Agencet aménagt divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables, divers					
TOTAL IMMOB CORPORELLES					
Frais d'acquisition de titres de participation					
TOTAL					
TOTAL GENERAL NON VENTILE					

Présentation

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	2 895,00	2 895,00		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	2 895.00	2 895.00		



Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		6 671
Autres créances		6 671
Intérêts courus à recevoir	6 671	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		

Charges à répartir

Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
---	---------------------------------------	--	--	---------------------------------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges différées
Frais d'acquisition des immobilisations
Frais d'émission des emprunts
Charges à étaler

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 260 100,00				1 260 100,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		126 010,00			126 010,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		129 925,70			129 925,70
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	305 935,70	(305 935,70)		206 407,03	206 407,03
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 566 035,70	(50 000,00)		206 407,03	1 722 442,73
Date de l'assemblée générale 30/06/2025					
Dividendes attribués	50 000,00				
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	50 000,00				
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 516 035,70				
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 516 035,70				
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	156 407,03				

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

1
0

31/12/2025

Capitaux propres	Q u o t e p a r t d u c a p i t a l d é t e n u e (e n p o u r c e n t a g e)	V a l e u r c o m p t a b l e d e s t i t r e s d é t e n u s		M o n t a n t n e t d e s p r ê t s e t a v a n c e s c o n s e n t i s p a r l a s t é
		B r u t e	N e t t e	

A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale

ETS SARL BOISBOUVIER	669 643,45	100,00	1 260 000,00	1 260 000,00
----------------------	------------	--------	--------------	--------------

A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1

A. Total des filiales

B1. Renseignements détaillés pour chaque participation

B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1

B. Total des participations

C. Total des filiales et des participations (A + B)

A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale

	M o n t a n t d e s e n g a g e m e n t s d o n n é s p a r l a s t é	C h i f f r e d ' a f f a i r e s h o r s t a x e d u d e r n i e r e x e r c i c e c l o s	R é s u l t a t d u d e r n i e r e x e r c i c e c l o s	D i v i d e n d e s e n c a i s s é s p a r l a s o c i é t é	O b s e r v a t i o n s
ETS SARL BOISBOUVIER		758 291,39	195 686,43	200 000,00	

A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1

A. Total des filiales

B1. Renseignements détaillés pour chaque participation

B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1

B. Total des participations

C. Total des filiales et des participations (A + B)

S.A.R.L. 2B2L

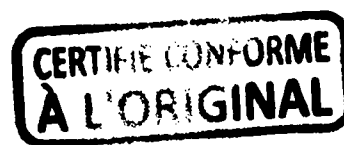
LA BERTIERE

35240 RETIERS

Activités des sièges sociaux

COMPTES ANNUELS

31/12/2025



EXPERTISE COMPTABLE

3 Rue de Belgique

53400 CRAON

02 43 06 17 94

craon@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

2B2L

**Société à responsabilité limitée
au capital social de 1 260 100 euros
Siège social : La Bertière
35240 RETIERS
978 304 665 RCS RENNES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 206 407,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	206 407,03 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 3,97 euros par part	50 000,00 euros
Le solde	156 407,03 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 286 332,73 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	50 000,00	50 000,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

